

## Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune d'Evolène porte à la connaissance du public que M. Thierry Alter, domicilié à Chemin du Rhône 21, 1926 Fully, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: parcelle 545, PPE 545-1, folio 3MC, Evolène
Propriétaire	: copropriétaires du restaurant Le Mossett, Evolène
Enseigne	: Le Mossett
Prestations	: restauration, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées - sur place et à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	: 09 h 00 / 23 h 00
Début de l'activité	: 01.06.2021

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 28 juin 2021.

Evolène, le 28 mai 2021

L'administration communale